

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFE

Paris, le 26 mars 2016

PRÉAMBULE

Le Président, Diego Salazar, ouvre la séance à 14h25.

Didier Fretel, Secrétaire Général de la Fédération depuis novembre 2015, se présente aux membres de l'Assemblée Générale qui ne le connaissent pas encore. Il précise qu'il est membre du Comité Directeur depuis un an et remercie les membres de l'Assemblée Générale pour leur présence.

Il indique qu'un point doit être ajouté à l'ordre du jour concernant le Commissaire au Compte et transmet la parole au Trésorier.

Kennisthon Pousse (Trésorier fédéral) explique que le Commissaire aux Comptes de la Fédération, Daniel Etiève, s'apprête à prendre sa retraite et propose d'être remplacé par Jean-Marc Fleury. Il invite le nouveau Commissaire aux Comptes, dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale, à se présenter.

Jean-Marc Fleury indique exercer la profession de Commissaire aux Comptes depuis 28 ans. Il explique que le cabinet qu'il dirige, qui comprend une cinquantaine de salariés, était, jusqu'à présent, suppléant de celui de Daniel Etiève. Ce dernier lui a demandé de prendre sa succession en qualité de Commissaire aux Comptes de la Fédération. Il ajoute avoir joué aux échecs dans sa jeunesse et se dit très heureux de participer à cette Assemblée Générale pour donner lecture de son rapport.

Diego Salazar souhaite la bienvenue à Jean-Marc Fleury. Comme tous les ans, il souhaite ouvrir l'Assemblée Générale avec une présentation des faits marquants de la saison avant d'examiner le Rapport Moral. Il ajoute que, la situation financière constituant la préoccupation centrale de cette réunion, il lui est apparu souhaitable d'inverser l'ordre du jour pour traiter cette question à la suite de la présentation du Rapport Moral.

Diego Salazar revient sur les compétitions qui ont marqué la saison, parmi lesquelles les Championnats de France toutes catégories, à Saint-Quentin, qui ont constitué une belle réussite. Il mentionne également le record de participation du Championnat de France des jeunes à Pau avec 1 303 participants et souligne le caractère impressionnant de cette manifestation. Il salue la victoire de Sophie Millet aux derniers championnats de la Méditerranée.

Diego Salazar évoque ensuite le Challenge BNP Paribas, dont il juge le fonctionnement très satisfaisant, ainsi que les compétitions scolaires, dont il souligne le bon niveau de participation. Il souhaite également insister sur les projets avec l'UNSS avec, par exemple, la première édition du Championnat de France des Collèges UNSS.

Diego Salazar revient sur la Coupe 2000, remportée par Monaco et sur la Coupe de la Parité, dont l'organisation a constitué une première, avec la victoire du club d'Annecy. Il évoque ensuite la Coupe de France, remportée par Clichy, l'un des plus grands clubs français, qui tient toujours le haut de l'affiche, ainsi que le Top 12 féminin où la victoire est revenue au club de Bischwiller.

Il poursuit en saluant la belle cérémonie finale du Top 12, organisée au Grau-du-Roi. Il souligne la qualité de l'organisation, à Dieppe, du Top Jeunes et évoque les compétitions internationales, notamment la Mitropa Cup, le Championnat de l'Union Européenne Jeunes ainsi que la première participation de la FFE à l'Olympiade des moins de 16 ans et la très belle place de Quentin Loiseau au

Championnat du Monde junior. Il salue les performances des jeunes de la FFE et mentionne également les bons résultats au Championnat d'Europe des Nations en Islande. Il espère que la FEE aura bientôt l'occasion de remporter des titres dans le cadre de ce type de compétitions et souligne les performances de Maxime Vachier-Lagrave, dont il espère qu'il deviendra bientôt numéro 1 mondial.

Diego Salazar évoque également le Championnat du Monde des Vétérans et le titre mondial obtenu en +65 ans par Vladimir Okhotnik devant Anatoly Vaisser en Italie. Le secteur handicap grâce à la Direction Nationale du Handicap, est l'une des secteurs qui fonctionne le mieux. Il souligne le titre de Champion de France des non et mal-voyants de Bertrand Catherine et indique que Frédéric Loyarté, Directeur national du handicap, pourra, au cours de cette réunion, dire quelques mots de ce secteur porteur pour la discipline et au sein duquel des progrès sont encore attendus. Il mentionne, ensuite, la belle organisation du *Tournoi des 6 nations* qui a eu lieu à Gonfreville et le moment important qu'a constitué le match France-Allemagne, ainsi que le Championnat d'Europe à Lyon dans le cadre duquel se sont déroulées de nombreuses animations, dans des lieux aussi divers que les aéroports ou les centres commerciaux.

Diego Salazar souhaite insister sur l'importance du secteur scolaire dont la vision est à présent renouvelée. Il indique que toutes les passerelles ont été franchies dans le cadre des collaborations avec l'USEP, l'UNSS et la FSU. Il rappelle que l'Etat Français a délégué le sport scolaire à ces trois organismes, alors que la FFE continue de développer ses propres compétitions scolaires. La démocratisation de la discipline constitue, à son sens, un enjeu majeur, notamment à travers les jeunes. La « force de frappe » de l'USEP, de l'UNSS et de la FFSU, bien plus importante que celle de la FFE, représente ainsi un atout sur lequel il convient de s'appuyer. A titre d'exemple, les courriers envoyés par l'UNSS sont destinés à 9 500 principaux de collèges et de lycées partout en France. Il espère que ces partenariats contribueront à la création d'associations au sein des établissements scolaires.

Diego Salazar évoque ensuite la Direction Nationale des Scolaires. Il rappelle qu'à son arrivée à la tête de la Fédération, de nombreux membres se sont montrés sceptiques sur le rôle des commissions participatives. Il juge que la création des Directions Nationales constitue un réel succès, sur le modèle de la DNA, considérée, à l'époque, comme le seul organe de la Fédération dont le fonctionnement était satisfaisant. En trois ans, ont ainsi été créées plusieurs Directions, telles que la Direction Nationale du Handicap, la Direction Nationale des Féminines, la Direction Nationale des Jeunes et la Direction Nationale du Développement. Ces Directions Nationales ont permis à la Fédération d'avancer sur de nombreux projets et d'améliorer sa structuration.

Au point de vue de la communication, Diego Salazar souhaite saluer le travail exceptionnel de Samuel Bielka. Il rappelle que, sans les réseaux sociaux, la Fédération ne pourrait pas bénéficier d'une telle visibilité. Il ajoute, qu'à son arrivée, le site de la Fédération était vieillissant et que sa rénovation avait été ajournée à de nombreuses reprises. Cette rénovation est à présent effective et il se félicite du résultat.

Diego Salazar revient, ensuite, sur les effectifs, qui sont stables, avec une légère progression du nombre de licences A. Il ajoute que la progression du nombre de licenciés constitue un objectif de la Fédération, à travers l'ensemble des actions menées, notamment auprès du public scolaire. Il se réjouit, par ailleurs, du développement des clubs de formateurs qui constitue, à son sens, une preuve de la structuration des clubs, qui sont de plus en plus nombreux à obtenir ce label.

Diego Salazar évoque également la création du label « club féminin » et insiste sur l'attachement de la Fédération à apporter de la visibilité au secteur féminin. Il indique que le nombre de clubs est, pour sa part, en légère baisse (- 11), avec un total de 914 clubs affiliés à la Fédération. Il souhaite, par

Christophe Philippe explique que la stratégie générale de la Fédération, depuis 2013, en matière d'événements, de communication et de recherche de partenaires repose sur les objectifs suivants :

- améliorer l'organisation des grandes compétitions puis les utiliser pour obtenir une meilleure visibilité extérieure ainsi qu'une meilleure médiatisation ;
- augmenter le nombre de pratiquants et intéresser les jeunes et les moins jeunes à découvrir le jeu, grâce à un nombre accru de reportages sur les échecs sur les chaînes de télévision nationales et d'articles sur internet et les réseaux sociaux ;
- attirer des partenaires publics ou encore des sponsors privés et des mécènes, soit sur des événements précis soit, même si cela est plus difficile, sur l'action générale de la Fédération.

Christophe Philippe rappelle que cette stratégie a été initiée à Nancy en 2013, puis a été développée en 2014 à Montbéliard et à Nîmes. Les réflexions ont abouti en 2015 à Pau, à Aix-les-Bains et à Saint-Quentin. Il indique que tous les détails de la stratégie ont été présentés au Comité Directeur en novembre 2015. Les premiers résultats ont été observés en 2015 et devraient s'amplifier en 2016.

Christophe Philippe ajoute que de belles performances ont été réalisées au point de vue médiatique, tant en interne qu'en externe, et que des indicateurs en attestent. Il estime, tout en souhaitant rester modeste, que le jeu d'échecs est récemment sorti de son habituelle confidentialité grâce à l'action de la Fédération. Il remarque ainsi qu'il n'y a, aujourd'hui, plus une seule semaine sans un reportage sur les Échecs dans la presse écrite ou à la télévision, sur une chaîne nationale. Il cite, au titre des réussites médiatiques de l'année 2015, un reportage diffusé sur Canal + ainsi qu'un sujet proposé à de multiples reprises la même journée sur la chaîne d'information I Télé lors des championnats de France de Saint-Quentin.

À l'intérieur du monde des Échecs, Christophe Philippe souligne également le partenariat « gagnant-gagnant » noué avec Europe-Echecs ainsi que le fait que Chessbase, le magazine anglophone de référence du monde des Échecs, dédie, à présent, un article à chaque grande compétition organisée par la FFE. Il note également l'explosion de la fréquentation du site internet et souligne le travail réalisé par Samuel Bielka sur les réseaux sociaux, qui constitue un élément clé.

Christophe Philippe juge ces résultats indiscutables, bien que relativement coûteux au point de vue financier comme humain. Il estime que la recherche de médiatisation poursuit comme objectif l'augmentation du nombre de licenciés et de partenaires.

Concernant les partenaires, Christophe Philippe revient sur la stratégie de valorisation des événements de la FFE auprès des villes qui les accueillent, qu'il juge couronnée de succès. En 2016, la Fédération a ainsi décroché 5 partenariats avec les 5 villes d'accueil des grandes compétitions. Il signale cependant que ces subventions publiques sont amenées à baisser de façon continue dans les prochaines années. Il constate, néanmoins, que les subventions de 25 000 euros allouées en 2015 et de 35 000 euros en 2016 permettent d'obtenir des ressources financières largement appréciables. Il ajoute qu'il est normal que la ville qui « achète » l'événement souhaite bénéficier de retombées économiques ou médiatiques. C'est dans cette optique que s'est constituée, ces dernières années, l'équipe « événementiel » de la FFE.

Au sujet des partenaires privés, Christophe Philippe indique, qu'après l'annonce de la fin du partenariat avec BNP Paribas à l'issue de l'année 2016, la Fédération se trouve devant le défi de savoir si les actions engagées en 2014 et 2015, vont porter leurs fruits. Il ajoute que plusieurs rendez-vous se sont tenus avec des dirigeants de grandes entreprises début 2016 et que ces échanges donnent des raisons d'espérer. Il souhaite néanmoins demeurer le plus prudent possible à ce sujet ; « *l'échec avec l'agence Bibaisport incitant à la modestie* ».

Christophe Philippe explique que ces rendez-vous peuvent d'autant plus s'avérer fructueux que la Fédération dispose à présent d'outils de communication en direction des partenaires potentiels : dossiers, photos, vidéos, supports, site internet modernisé... Un projet fédéral affiché et des statuts renouvelés font également partie des atouts de la Fédération Française des Echecs.

Christophe Philippe termine son intervention en évoquant un sujet plus désagréable. Il souligne qu'agir dans un monde de plus en plus connecté présente de nombreux avantages pour la pratique de la FFE, notamment parce que le jeu d'échecs est parfaitement calibré pour internet. Bien que le jeu en ligne ait pu contribuer à vider les clubs, la pratique en ligne participe cependant d'une démocratisation de la discipline. Il estime, donc, que le challenge de la Fédération réside dans sa capacité à attirer ces nouveaux pratiquants vers les clubs.

Néanmoins, Christophe Philippe considère que cette nouvelle époque présente également de grands désavantages. Il regrette fortement que des querelles, des polémiques et des attaques viennent entacher « l'e-réputation » de la FFE. Il juge que les personnes qui colportent de fausses rumeurs, qui critiquent de façon incessante ou qui amplifient les messages négatifs, font du mal à la discipline. Si elles croient atteindre l'équipe fédérale en place, Christophe Philippe estime, pour sa part, qu'elles font, par ces comportements, du tort à l'ensemble des gens d'échecs en France.

Christophe Philippe évoque le message « la FFE va couler comme le paquebot Costa », publié au moment où la Fédération négociait un partenariat avec la première compagnie européenne de croisières. Il juge cet incident extrêmement grave compte tenu du fait que toute grande entreprise vérifie l'image d'une institution sur internet avant de s'engager dans un partenariat avec elle. Il mentionne également les dénigrements dont a fait l'objet McDonald's, partenaire potentiel de la Fédération, et les décrit comme catastrophiques.

Christophe Philippe souligne que ces faits sont l'œuvre d'une minorité, comme en atteste le succès final de l'opération réalisée avec McDonald's. À ce sujet, il se dit très heureux d'annoncer que 90 clubs y sont engagés, ce qui signifie qu'un club sur dix a répondu favorablement à cette sollicitation ; ceci constituant un résultat inespéré.

Christophe Philippe revient sur cette opération, impulsée par la filiale française d'une très grande agence de marketing qui a contacté la FFE pour participer à cette action, dans le cadre de laquelle McDonald's propose un jeu comprenant des séances d'initiation à des sports très divers.

Christophe Philippe dit comprendre parfaitement que des membres de la FFE puissent ne pas adhérer à l'image véhiculée par la marque McDonald's. Il souhaite néanmoins insister sur la visibilité que représente une telle opération, en partenariat avec une chaîne de restauration qui draine 2 millions de clients par jour, dont de nombreux jeunes. Il ajoute que le contact direct avec l'agence de marketing, qui compte comme clients la moitié des 100 plus grandes marques mondiales, représente également un atout essentiel. Les raisons pour lesquelles la Fédération Française des Échecs a choisi de répondre favorablement à cette sollicitation lui paraissent donc évidentes.

Didier Fretel remercie Christophe Philippe de cette intervention et invite l'Assemblée Générale à suivre l'ordre du jour, en examinant à présent le Rapport Moral. Il invite le Président à en présenter les grandes lignes avant d'ouvrir le débat.

RAPPORT MORAL

Diego Salazar estime que les clubs ne sont pas toujours conscients de l'importance du travail fourni par la « petite TPE » qu'est la Fédération Française des Échecs. Depuis plusieurs années, il souligne d'ailleurs le manque de personnel au sein de la Fédération. Il souhaite donc dresser le bilan de l'ensemble des actions menées au cours de l'année 2015, qui ont représenté une charge de travail très importante.

Diego Salazar évoque en premier lieu le projet fédéral, dont chacun connaît le caractère essentiel, puis l'annonce du départ de BNP Paribas qui a nécessité d'envisager rapidement des solutions, dans le contexte du projet de déménagement à Lyon. Il souhaite également mentionner les nouveaux statuts ainsi que la réforme du territoire, qui ont représenté deux dossiers très lourds. Il revient ensuite sur le Championnat de France toutes catégories 2016, qui a essuyé le désistement d'une ville, ainsi que sur le déménagement du siège fédéral.

Diego Salazar insiste ainsi sur le caractère chargé de l'année 2015 et y voit une explication à certaines difficultés. Il souligne la réaction immédiate du Comité Directeur qui, au mois de juin, a décidé d'une augmentation du tarif d'inscription au Championnat de France des Jeunes, passé de 20 à 50 euros. Il indique que le modèle économique du Championnat de France toutes catégories a également été revu, en lien avec la baisse des fonds institutionnels. Il insiste sur la rapidité de cette réaction au départ de BNP Paribas, en dépit de la lourdeur de fonctionnement inhérente à une fédération.

Diego Salazar souhaite également revenir sur le rapport de la commission de contrôle de gestion. Il le juge accablant mais en tire une réelle fierté. Il ignore si un tel rapport aurait pu voir le jour 3 ans auparavant et considère qu'il constitue la preuve de l'esprit de démocratie et de transparence qui règne au sein de la Fédération.

Diego Salazar souligne les efforts fournis en 2015 pour permettre de pallier la fin du partenariat avec BNP Paribas en 2017, tels que la réduction de la masse salariale ou celle du coût des locaux. Il indique que le montant de ces économies s'élève à 106 000 euros qui constituent, à son sens, un investissement pour l'avenir et pour la stabilisation des financements de la FFE.

Diego Salazar juge que la Fédération se trouve dans une période d'importante mutation et qu'il lui incombe de trouver un nouveau schéma économique. La proposition de réforme des grilles tarifaires s'inscrit dans ce cadre. Il est conscient que cette réforme suppose un effort financier sans prestation supplémentaire mais la juge courageuse. Les économies sont, pour lui, possibles mais requièrent un effort partagé.

Concernant la recherche de partenaires, Diego Salazar considère que la collaboration avec Bibaïsport a permis à la Fédération de se structurer et de développer les outils nécessaires à la sollicitation de partenaires. Il se réjouit, à ce sujet, des relations établies avec McDonald's.

Diego Salazar se dit attristé qu'un réseau malveillant distille une communication négative sur la FFE et donne une image déplorable aux partenaires éventuels. Il juge cela difficile, au plan personnel, au regard de sa passion pour le jeu d'échecs. Il souhaite que l'Assemblée Générale se positionne sur l'attitude à adopter face à ce type de comportements. Il considère que ces attaques sont tournées vers la Fédération et l'ensemble de ses membres et non vers lui-même.

Diego Salazar forme, en termes de schéma économique, la proposition d'une fédération autonome financièrement, qui ne pratique pas l'auto-subsidiation. Il souhaite que la dépendance vis-à-vis d'un partenaire, tel que cela a pu être le cas avec BNP Paribas ne se reproduise plus et que la Fédération privilégie les partenariats sur des actions spécifiques, gages de bonne gestion.

Diego Salazar tient à rappeler que l'équipe fédérale est composée majoritairement de bénévoles, dévoués au jeu d'échecs et indique que le bilan financier difficile ne reflète absolument pas leur action. Ce bilan est, à son sens, lié à la conjoncture. Il en veut pour exemple les subventions demandées, pour la compétition de Saint-Quentin, à la Région et au Département à hauteur de 20 000 euros pour chaque collectivité. Elles se sont soldées par une recette totale de 5 000 euros. Il souhaite insister sur ce point et affirme qu'il était fermement opposé à l'augmentation des tarifs, comme pourront en témoigner les membres du Comité Directeur. Devant l'impossibilité de réaliser des économies supplémentaires, il s'est, cependant, résolu à proposer ces augmentations, qui correspondent à l'inflation.

Diego Salazar insiste sur l'importance du dialogue avec l'Assemblée Générale pour trouver, collectivement, des solutions.

Didier Fretel invite l'Assemblée Générale à engager le débat.

Guy Bellaïche (Villepinte) résume en trois mots la mandature et, plus particulièrement, l'année 2015 : démesure, insouciance et inconscience. Il relie la notion de démesure au souhait de développer certains projets, notamment avec Bibaïsport qui, selon les informations dont il dispose, « *a fait faillite depuis* ». Il remarque que « *le million d'euros promis aux clubs en début de mandature va probablement donner lieu à un million d'euros de dettes laissées aux clubs* ».

Guy Bellaïche s'étonne que le montant des partenariats avec les collectivités locales ait été mal évalué, un partenariat signé devant donner lieu à des recettes. Il qualifie d'insouciance le fait d'avoir laissé la trésorerie se détériorer ainsi que les embauches de personnel qui ont été décidées. Il pensait, ainsi, que Samuel Bielka était bénévole, ce qui n'est visiblement pas le cas. Il semble en aller de même pour d'autres bénévoles qui présentent des factures à la FFE.

Guy Bellaïche qualifie, pour finir, d'inconscients les documents présentés ce jour à l'Assemblée Générale.

Christophe Philippe souhaite répondre au sujet du Championnat de France et souligner les délais de dépôt et de traitement des dossiers auprès des régions et départements, dont il n'est pas possible de s'assurer de l'obtention en amont de la compétition, à la différence des subventions auprès des villes qui sont plus faciles à obtenir. Il indique, par ailleurs, que le Championnat de France adulte constitue une compétition à l'équilibre financier particulièrement difficile à trouver. Il rappelle que son format a été réduit à 9 jours.

Concernant Samuel Bielka, Christophe Philippe précise que le travail qu'il a réalisé, en qualité de bénévole pendant un an, constitue une révolution en termes de communication pour la Fédération. Ne pouvant plus assurer cette charge bénévolement, il a ensuite cessé son activité, permettant à la Fédération de s'apercevoir que cette personne-ressource s'avérait très difficile à remplacer. En novembre 2015, une prime de 1 000 euros nets mensuels lui a ainsi été proposée, en qualité de travailleur indépendant, dont le coût est donc nettement moindre que celui d'un salaire.

Diego Salazar souhaite répondre à la question concernant le million d'euros et invite Guy Bellaïche à relire le document. Il n'a, à son sens, jamais été question d'un million d'euros de sponsoring.

Il rappelle que 4 emplois aidés ont été créés à Châlons-en-Champagne, représentant 300 000 euros sur trois ans. Rapportée à l'ensemble du territoire national, la somme concernée est donc bien supérieure au million d'euros.

Jean-Baptiste Mullon (Clichy) s'intéresse aux éléments du Rapport Moral, notamment au fait qu'il y soit inscrit que « le projet d'aménagement du siège à Lyon a été refusé ». Il considère que cette affirmation est fautive. Il rappelle qu'une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 15 août 2015, où le *quorum* n'a pas été atteint. Il déplore qu'aucune autre réunion de l'Assemblée Générale n'ait été organisée à la suite de celle-ci. Il explique que le projet de déménagement à Lyon n'a pas reçu d'approbation puisqu'aucun document et aucun chiffre n'ont été présentés. Il regrette qu'il ait été demandé aux membres de l'Assemblée Générale de se déplacer pour se prononcer sur un projet qui n'a fait l'objet d'aucune présentation.

Jean-Baptiste Mullon déplore également que le Rapport Moral affirme que les financements issus du sponsoring recueillis aient été « mal attribués », dans la mesure où aucun nouveau financement n'a été collecté sous la mandature actuelle.

Jean-Baptiste Mullon s'interroge au sujet du fonctionnement des instances. Il ne comprend pas que le budget prévisionnel proposé au vote de l'Assemblée Générale ce jour ne soit pas le même que celui présenté au Comité Directeur en février. Il insiste également sur l'absence de communication entre le Bureau et le Comité Directeur et souhaite que le Président apporte des précisions à ce sujet.

Concernant le rapport de la commission de gestion, Jean-Baptiste Mullon juge inapproprié que Diego Salazar s'en dise fier. Il considère, par ailleurs, qu'il est inexact d'écrire que les dirigeants actuels ont pris des engagements « courageux ». Il lui semble nécessaire de prendre à présent des décisions radicales. Sa question est donc la suivante : qu'attendez-vous pour démissionner ?

Concernant le projet de déménagement à Lyon, Diego Salazar estime que le projet était viable mais qu'il n'a pas pu y être donné suite. Le *quorum* n'avait pas été atteint à l'Assemblée Générale du 15 août dernier. Au cours de cette réunion, il dit avoir ressenti de la haine envers lui de la part de l'Assemblée Générale. Il n'a donc pas semblé utile au Bureau de représenter le projet à l'Assemblée Générale, dans la mesure où une majorité des deux tiers ne semblait pas atteignable pour soutenir ce projet.

Jean-Baptiste Mullon répond qu'il aurait été souhaitable de tenter de convaincre les membres de l'Assemblée Générale.

Diego Salazar ajoute qu'il ne souhaite priver l'Assemblée Générale d'aucun élément d'information et qu'il considère la question de la démission hors de propos.

Stéphane Gouvard (Cappelle la Grande) souhaite rappeler que le « *Comité Directeur est décisionnaire dans le cadre de statuts sportifs* ». Le rapport moral doit, pour lui, s'inscrire dans la continuité d'une élection. Il juge, au contraire, que le rapport moral présenté ne suit aucune ligne directrice. Il s'étonne, par exemple, que la restructuration soit présentée comme génératrice de coûts, le but d'une restructuration étant précisément inverse. Etant lui-même élu local, il indique, par ailleurs, que les villes se montrent intéressées par la possibilité de financer des événements de façon ponctuelle. Il n'est pas donc pas convaincu par l'argument concernant la baisse des financements publics, bien qu'il partage le constat concernant la difficulté d'obtenir des fonds auprès des départements et des régions.

Stéphane Gouvard estime qu'il relève de la responsabilité du Bureau d'obtenir la confiance des élus. Concernant les sponsors privés, il considère qu'il incombe également aux dirigeants d'utiliser les fonds à bon escient. Au sujet de la réponse fournie par Diego Salazar concernant le million d'euros, il lui semble qu'il aurait été préférable d'indiquer qu'il s'agissait d'une aide à la création d'emploi et non de sponsoring, ces deux types de ressources étant radicalement différents.

Stéphane Gouvard s'étonne également que le Président se prononce contre l'avis de son Bureau et de son Comité Directeur concernant la hausse des tarifs. Il rappelle que le programme sur lequel les dirigeants actuels ont été élus « reposait sur le développement du jeu d'échecs alors que la hausse des tarifs mettra en difficulté les clubs pour concourir à cette volonté de développement ».

Stéphane Gouvard estime que des alertes ont dû être données dès septembre concernant la fragilité des comptes. Il considère que des solutions auraient dû être trouvées à ce moment pour éviter que les affiliés et les adhérents n'aient à subir les conséquences des défaillances financières de la Fédération. Il aurait paru souhaitable d'agir au lieu de présenter un compte rendu des difficultés.

Concernant le partenariat avec l'UNSS, qu'il soutient, Stéphane Gouvard s'interroge cependant sur l'application de l'accord conclu avec le Ministère sur l'intégration du jeu d'échecs en milieu scolaire. Il ajoute, en conclusion, qu'il espère obtenir des réponses claires, objectives et franches aux questions qu'il a soulevées.

Diego Salazar souligne que Stéphane Gouvard a été l'un des premiers à relever les difficultés financières qui touchaient la compétition qu'il organise. Il regrette que son intervention n'ait pas comporté de propositions de solutions.

Romain Picard (Poitiers-Migné) insiste, en premier lieu, sur le fait qu'il est, pour sa part, complètement bénévole. Concernant la proposition d'augmentation de la grille tarifaire, il lui semble qu'elle revient à demander aux clubs d'éponger les déficits. Il s'interroge sur la capacité de la Fédération à résoudre ses problèmes financiers en conservant la même équipe, qui s'est montrée particulièrement incompétente.

Diego Salazar indique que la question de la grille tarifaire est à l'ordre du jour et sera traitée plus tard.

Romain Picard souhaite revenir sur l'affirmation selon laquelle l'augmentation proposée correspond à l'inflation, ce qui constitue, à son sens, « un mensonge », dans la mesure où certains tarifs augmentent de 5 % ou de 200 %.

Diego Salazar considère que le mot de « mensonge » est disproportionné. Il ajoute que l'augmentation des licences à hauteur de 2 euros correspond, effectivement, à l'inflation.

Alain Saint-Arroman (Grenoble, Président de la Ligue Dauphiné-Savoie) souhaite revenir sur le sponsoring de BNP Paribas. Il rappelle que le Président a reconnu, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mois d'août, qu'il détenait cette information depuis l'Assemblée Générale précédente. Il considère, ainsi, que le Président a menti à l'Assemblée Générale et l'a laissée délibérer dans l'ignorance d'informations importantes, ce qu'il juge extrêmement grave. Pour lui, la perte de ce sponsor relève de la responsabilité exclusive du Président, qui s'est, par ailleurs, montré incapable de lever d'autres fonds privés, en dépit d'une prestation de service payée 50 000 euros à Bibaisport.

Alain Saint-Arroman rappelle que, à travers l'Histoire, des boucs émissaires ont toujours été désignés, ce qui est également le cas à la Fédération Française des Échecs. Il revient sur deux épisodes qui lui paraissent révélateurs du caractère clivant du comportement de Diego Salazar : sa réaction violente à des propos tenus par Laurent Nouhaud lors d'une réunion des présidents de ligues et le fait qu'il se soit opposé, de façon hystérique, à ce qu'un petit groupe de personnes se réunisse en marge de l'Assemblée Générale qui s'est tenue en août 2015 à St-Quentin.

Alain Saint-Arroman s'interroge sur le degré de connaissance de la situation financière par le Bureau au moment des embauches de personnel récemment décidées : si la situation était connue, il s'agit, pour lui d'inconscience et, si elle était inconnue, d'incompétence. Il conclut en affirmant qu'il votera contre le Rapport Moral et invite les autres représentants à faire de même.

Diego Salazar répond que Bibaisport constituait, pour lui, un investissement essentiel pour la Fédération, pour un montant de 45 000 euros sur 2 ans. Il ajoute qu'il refuse que « des groupes fassent de la politique dans l'enceinte sportive et juge normal de leur avoir demandé de le faire à l'extérieur ». Il estime avoir tendu la main à chacun à son arrivée à la tête de la FFE et ne se considère pas comme « clivant ».

Serge Weill (Lille) précise qu'il s'exprime en son nom propre et ne représente aucun club ni aucune ligue. Il juge que les dirigeants de la Fédération ont produit un travail satisfaisant sur certains sujets. Néanmoins, les erreurs commises lui semblent trop graves pour ne pas recevoir de sanctions. Les problèmes financiers lui paraissent mettre en jeu la vie de la Fédération et il incombe à l'Assemblée Générale, qui a élu cette équipe à sa tête, de prendre ses responsabilités.

Serge Weill précise qu'il pointe régulièrement le manque de moyens sur certains projets depuis plus de 10 ans et réclame fréquemment des augmentations de tarifs. Il indique qu'il se rallie à la position de Jean-Baptiste Mullon, considérant que les dirigeants qui ont mis la Fédération dans la situation dans laquelle elle se trouve ne sont plus en capacité de rester en poste.

Diego Salazar rejoint les propos qu'a souvent tenus Serge Weill, « *enjoignant le jeu d'échecs à devenir un sport à part entière* ». Il ne souhaite, néanmoins, pas laisser dire que les dirigeants de la FFE sont inactifs devant la situation présente. Il explique qu'une économie de 81 000 euros est réalisée sur la masse salariale, à laquelle s'ajoute une autre économie de 25 000 euros. Si l'augmentation de la grille tarifaire était décidée, le déficit serait absorbé en 2016. Il affirme que des propositions sont donc faites, avec courage.

Éric Le Rol (Grande-Synthe) souhaite relayer les propos que sa Présidente lui a demandé de tenir avant de s'exprimer en son nom propre. Il indique que sa Présidente considère que Diego Salazar reconnaît, dans le Rapport Moral, ses erreurs et ses lacunes tout en se montrant ambitieux pour la pérennité de la Fédération.

Pour ce qui le concerne à titre personnel, Éric Le Rol souhaite savoir si le Président confirme qu'il juge le rapport de la commission de contrôle de gestion accablant. Il souhaite également remercier les salariés de la Fédération, dont il espère que les emplois seront sauvegardés, et, particulièrement, saluer les conditions dans lesquelles ils ont assuré le déménagement. Il conclut en affirmant que des décisions difficiles s'annoncent, mettant en jeu l'existence de la Fédération.

Diego Salazar revient sur la nécessité de faire face aux conclusions de la commission de contrôle économique et gestion, à la suite desquelles des mesures seront prises. Il évoque également la masse de travail accompli par les salariés. Il adhère au constat de mise en jeu de l'existence de la FFE et renvoie l'Assemblée Générale à la nécessité de prendre les bonnes décisions.

Pierre Leblic (Béziers, Président de la ligue Languedoc-Roussillon) souligne les responsabilités qui incombent à l'Assemblée Générale, et indique que les décisions appelées à être prises doivent tenir compte de la situation financière et disposer du soutien et de l'implication des clubs.

Il lui paraît donc opportun de laisser de côté les « *questions de personnes* » pour se concentrer sur la recherche de solutions efficaces et pérennes. L'augmentation des tarifs est, pour lui, inéluctable et il convient d'en évaluer le montant financièrement nécessaire et politiquement acceptable.

Au sens de Pierre Leblic, des économies de gestion doivent également être décidées, ce qui n'apparaît pas dans les documents proposés.

Pierre Leblic formule des propositions :

- augmenter les tarifs de moitié par rapport à la proposition formulée et revoir l'ensemble du fonctionnement de la Fédération sur la base des propositions de la commission ;
- réduire les dépenses en revenant sur les recrutements du Directeur Technique et du Directeur Général qui, à son sens, ne s'imposaient pas. Il souligne, cependant, qu'il juge positif que les statuts prévoient la possibilité d'octroyer une rémunération au Président, afin de permettre à tous d'occuper cette fonction ;
- « *ouvrir le dossier de la localisation du siège fédéral* », la situation actuelle n'étant pas satisfaisante à son sens, en mettant en place un groupe de travail.

Didier Fretel précise qu'un déménagement du siège fédéral en dehors de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines suppose un vote de l'Assemblée Générale.

Diego Salazar remercie Pierre Leblic pour ses propositions. Il note une méconnaissance générale du fonctionnement du siège fédéral et rappelle que, depuis des années, l'ancien directeur général faisait remarquer le manque de personnel eu égard au nombre de licenciés. Il ajoute que le poste de DTN est « *autofinancé par la vente des compétitions aux villes* » et que le fait de renoncer à sa rémunération de Président constitue un choix personnel assumé.

Giuseppe Pascale (Livry-Gargan) constate la « *structuration de l'opposition, face à laquelle les arguments du Bureau lui paraissent inappropriés* ». Il lui semble que le mécanisme d'information au sein de la Fédération n'a pas fonctionné et a l'impression d'être mis « *au pied du mur* » concernant le déficit. Il est donc difficile, pour lui, de se prononcer sur le Rapport Moral.

Etienne Mensch (Bischwiller) précise qu'il est membre du Comité Directeur depuis 11 ans et qu'il ne pratique pas la critique gratuite lorsqu'il signifie son désaccord. Il lui semble, par exemple, que les ressources salariées de la Fédération permettraient d'assumer la fonction de Community Manager, au besoin à la suite de formations, sans recourir à des dépenses de personnels supplémentaires. Il constate également que le remplacement de Laurent Verat par deux personnes à deux postes différents a généré un surcoût alors que ce dernier, à son départ, avait formulé des propositions de répartition de la charge de travail moins onéreuses pour la Fédération.

Etienne Mensch souligne, par ailleurs, la nécessité de disposer d'une comptabilité analytique des grands événements pour identifier les niches d'économies. Il constate, par exemple, des surcoûts liés à l'hébergement pour l'organisation du prochain Top Jeunes à Bischwiller.

Etienne Mensch souhaite signaler à Diego Salazar que, malheureusement et contrairement à ce qu'il a indiqué, sa personnalité est bel et bien « *clivante* ». Il regrette, pour sa part, d'être catalogué systématiquement comme un opposant et signale un incident intervenu avec Diego Salazar lors du dernier Comité Directeur, dont il souhaite qu'il soit rapporté au compte rendu. Il souligne également les difficultés rencontrées pour prendre connaissance du contrat signé avec Bibaïsport.

Etienne Mensch souligne que les échecs constituent un sport individuel et regrette que la Fédération ne dispose pas d'une culture du travail collectif. Il souhaite que les personnes qui dirigent la Fédération puissent être ouvertes au dialogue et aux remarques.

Christophe Philippe confirme que les évolutions en termes d'organisation supposent, effectivement, un nombre plus important de personnes amenées à se déplacer sur les compétitions nationales et rappelle que les fonds levés auprès des villes permettent de financer ces coûts supplémentaires.

Concernant Bibaïsport, Christophe Philippe considère que l'absence de résultat immédiat n'invalide pas pour autant la démarche. Il souligne la difficulté de lever des fonds privés, pour l'ensemble des fédérations sportives. Il souhaite également insister sur la charge de travail assumée par le Président et le Directeur Général.

Didier Fretel précise qu'il est, pour sa part, totalement bénévole et qu'il ne lui serait pas possible d'assumer sa fonction sans l'équipe salariée.

Eric Prié (Carcassonne) manifeste son souhait d'un vote point par point, et non en bloc, concernant la grille tarifaire.

Bachar Kouatly (Directeur d'Europe Échecs) établit un lien entre le contexte économique général et la situation de la Fédération. Il rappelle que de nombreuses ligues et de nombreux clubs sont à l'équilibre et note que des ajustements sont sans doute nécessaires au niveau de la Fédération, pour un meilleur contrôle de la situation financière. Il signale qu'Europe-Echecs comporte 4 pages fédérales, sur lesquelles la rédaction n'a aucun droit de regard et qui, ajoutées à la diffusion du

magazine à l'ensemble des clubs, représente un effort financier de 144 000 euros pour Europe-Échecs. Il souligne « *l'importance de l'indépendance de la Fédération et des clubs vis-à-vis des subventions publiques, en tenant compte de la fin de l'Etat Providence* ». Il considère qu'il appartient à chaque club de prendre son destin en main, en trouvant des solutions locales, et constate la présence d'énergies et d'idées au niveau de cette Assemblée Générale.

Didier Fretel souhaite saluer la sérénité des interventions et propose à l'Assemblée Générale de procéder au vote sur le Rapport Moral.

VOTES : **635** contre **290** pour **57** abstentions

Jean-Baptiste Mullon souligne qu'habituellement, les salariés ne prenaient pas part au vote.

Didier Fretel répond qu'ils peuvent être mandatés par un club, ce qui ne fait l'objet d'aucune interdiction statutaire.

La séance est suspendue 25 minutes.

Jacques Lambert (ancien président de la Fédération) considère que Diego Salazar se montre exceptionnellement conciliant en comparaison de l'ensemble des anciens présidents.

Didier Fretel invite l'Assemblée Générale à se pencher sur le Rapport Financier.

RAPPORT FINANCIER

Un intervenant s'interroge sur l'incidence du rejet du Rapport Moral. Didier Fretel indique que le bureau doit en tenir compte et rappelle qu'il n'y a pas de *quorum* pour cette assemblée.

Kennisthon Pousse remercie Stéphane Reyreau pour son aide dans la réalisation de ce rapport financier, ainsi que le cabinet comptable et la commission de contrôle économique et gestion. Il revient sur l'important déficit de 170 000 euros, dont les raisons ont déjà été exposées, ainsi que sur les 80 000 euros que représentent les dépenses liées à la restructuration. Il évoque également le refus des 40 000 euros de subventions liées au Championnat de France, qui étaient incluses dans le budget prévisionnel, ce qui ne sera plus le cas à l'avenir. Le reste du déficit s'explique, à son sens, par des dépenses inconsidérées.

Un intervenant dans la salle évoque la boutique.

Kennisthon Pousse confirme que la boutique accuse en effet un déficit de 35 000 euros du fait qu'il a été décidé, contrairement aux années précédentes, de ne pas procéder à la revente des jeux et des pendules utilisés pour le Championnat de France, qui sont stockés pour une utilisation ultérieure.

Jean-Marc Fleury donne lecture des deux rapports du Commissaire aux Comptes : le rapport sur les comptes et celui sur les conventions réglementées. Il indique que les comptes 2015 font ressortir des fonds propres de -99 000 euros et une perte de l'exercice de -170 000 euros. Il ajoute, qu'après justification des appréciations et vérifications prévues par la loi, il est en mesure de certifier les comptes comme réguliers et sincères. Diverses appréciations relatives aux principes comptables ont été apportées et ces derniers ne font pas l'objet d'observations particulières à l'issue des vérifications spécifiques.

Concernant le rapport sur les conventions réglementées, Jean-Marc Fleury note qu'il ne lui a été fait part d'aucune convention nouvelle et signale qu'il existe une convention en fonctionnement, pour l'exercice 2015, qui consiste en la rémunération du Président, laquelle s'est élevée à la somme de 32 400 euros.

Kennisthon Pousse remercie Jean-Marc Fleury pour son intervention avant de laisser la parole au président de la commission de contrôle économique et de gestion.

Jean Bertrand rappelle que la commission revêt à présent un caractère statutaire et qu'elle a rendu un rapport structuré en trois chapitres : l'appréciation du résultat comptable et financier, l'appréciation de la situation nette et le budget prévisionnel. Concernant l'appréciation du résultat, le déficit apparaît considérable, de même que l'écart de 200 000 euros avec le budget prévisionnel. La commission remarque ainsi une probable surestimation des recettes prévisionnelles, sur le plan des affiliations comme des compétitions, dont les causes lui sont inconnues. Le budget 2015 apparaît ainsi avoir été établi dans une perspective exagérément optimiste.

Jean Bertrand ajoute que, l'exercice étant clos au 31 décembre, une évaluation des recettes imputables à l'exercice concerné est opérée sur la base d'un historique. Cette évaluation pouvant s'avérer délicate, il s'interroge sur l'opportunité de revenir à une clôture des comptes à fin août, système que la Fédération a connu par le passé.

En conclusion, Jean Bertrand formule deux hypothèses :

- soit le budget de charges reflète les coûts strictement nécessaires au bon fonctionnement de la Fédération. Dans ce cas, l'énergie nécessaire pour réunir les financements visant à couvrir ces charges n'a pas été déployée ;
- soit le budget de charges intègre des marges de manœuvre. Dans ce cas, la baisse des dépenses n'a pas été suffisamment anticipée et les actions correctives se sont révélées trop tardives voire inexistantes.

Jean Bertrand ajoute, qu'au vu des éléments dont elle dispose, la commission penche pour la seconde hypothèse. Le déficit de l'exercice serait ainsi principalement lié à des dépenses supplémentaires non financées, telles que les dépenses de restructuration mais aussi, et surtout, à l'absence de maîtrise de l'évolution des dépenses face au tarissement des recettes.

Jean Bertrand fait également remarquer la sous-évaluation de la situation nette. Cette dernière ne tient pas compte du passif social. Si cela avait été le cas, les sommes provisionnées auraient pu permettre d'amortir en partie le coût de la restructuration. Par ailleurs, des créances anciennes non provisionnées, à hauteur de 41 000 euros, sont à noter. Il appartient au Commissaire aux Comptes d'établir si ces sommes sont recouvrables.

Enfin, Jean Bertrand fait part de la nécessité de bénéficier de réserves de trésorerie et indique que la commission propose la constitution d'un fonds de réserve, chiffré entre 100 000 et 200 000 euros.

L'expert-comptable indique que, dans son souvenir, le Ministère de tutelle avait repoussé la proposition d'un arrêté des comptes au 31 août.

Des intervenants dans la salle signalent que des ligues et des clubs arrêtent leurs comptes au 31 août.

Concernant les cotisations, l'expert-comptable indique que le système d'évaluation des recettes liées à l'exercice repose sur une méthode de péréquation qui a pu être influencée, à la marge, par le paiement par carte bleue. Les manifestations s'étant tenues un peu plus tôt dans l'année, l'écart entre l'évaluation et les recettes constatées s'établit à environ 11 000 euros.

Richard Cherfils (Tremblay-en-France) demande des précisions sur le maintien des créances douteuses et sur la non-provision du passif social.

L'expert-comptable estime que la provision des droits acquis en cas de départ à la retraite serait inutile. Il ajoute que les créances dites douteuses correspondent à des litiges au cours desquels la Fédération a obtenu gain de cause et lui semblent difficiles à recouvrer. Il précise que la pratique consistant à ne pas provisionner dans le cadre des contentieux date de plusieurs années.

Jean-Baptiste Mullon indique qu'il avait l'intention de s'abstenir mais que, après avoir entendu les propos du Trésorier, il choisit de voter contre toutes les propositions, en bloc, retirant intégralement sa confiance à l'équipe en place. Il s'interroge sur le fait que le montant du déficit n'ait pas été porté à la connaissance du Comité Directeur qui s'est tenu en février, ce qui lui semble grave et anormal.

Par ailleurs, Jean-Baptiste Mullon souligne que la commission de contrôle économique et gestion fait état de recettes liées à la boutique se montant à quelques centaines d'euros, alors que les recettes prévisionnelles étaient affichées à 40 000 euros. Il s'interroge sur l'externalisation de la boutique, dont il a été indiqué en juin qu'elle devait être finalisée, et qui n'est toujours pas effective. Il remarque que « *l'embauche du trésorier de l'époque a, quant à elle, bien été concrétisée, ce qui n'est pas le cas du projet de création d'une société de gérance de la boutique* ».

Stéphane Reyreau (Directeur général de la FFE) explique que la marge brute de la boutique était évaluée à 40 000 euros au budget prévisionnel, sans tenir compte du poste de Julien Thiphineau, dont le coût s'élevait à environ 35 000 euros annuels. Ce poste était affecté à la masse salariale du siège fédéral et non spécifiquement à la boutique. « *Le coût des locaux n'apparaissait pas non plus sur la ligne de la boutique. La marge affichée à hauteur de 40 000 euros ne correspondait donc pas à la réalité* ».

Stéphane Reyreau rappelle que le projet d'externalisation est très ancien et complexe. Il ajoute que « *les statuts de la société de gérance ont été créés le 18 décembre 2015 mais que sa création a été ralentie par le déménagement* ». Le rapport du commissaire aux apports fait état d'une valorisation de la société à hauteur d'un peu plus de 39 000 euros. Quand l'entreprise sera immatriculée, dans quelques semaines, une convention sera signée avec le prestataire de service qui versera une redevance, qui se substituera, en termes de recettes, au chiffre d'affaires actuel. En réponse à une question dans la salle, il indique que les frais postaux, d'environ 18 000 euros annuels, sont, depuis peu, à la charge du prestataire.

L'expert-comptable ajoute que la mise en location-gérance du fonds suppose également l'accord du Président du Tribunal de Grande Instance de Versailles.

Jean-Baptiste Mullon revient sur la non-information du Comité Directeur par rapport au montant du déficit.

L'expert-comptable indique que l'approche du résultat date des mois d'octobre ou novembre.

Jean-Baptiste Mullon demande donc au Bureau pourquoi le Comité Directeur n'a pas été informé.

Stéphane Reyreau indique avoir demandé un compte de résultat analytique début novembre, qui s'est avéré inexploitable car ne comportant pas les recettes liées aux licences.

Romain Picard s'étonne que l'expert-comptable ait pu détenir des informations concernant le déficit sans que le Bureau en soit informé.

L'expert-comptable indique avoir transmis une comptabilité analytique le 20 novembre, qui nécessitait effectivement un réajustement sur les recettes de cotisations. Il évalue le retraitement à effectuer à environ 90 000 euros.

Jean-Baptiste Mullon réitère sa question : pourquoi le Comité Directeur n'a-t-il pas été tenu informé, au plus tard, lors de sa réunion de février ?

Diego Salazar répond avoir eu l'information concernant le déficit le 10 février.

Romain Picard s'interroge sur ce long délai de circulation de l'information.

L'expert-comptable confirme que le résultat était connu au 21 novembre, avec la nécessité de tenir compte du retraitement de 90 000 euros.

Martine Bolla (Toulon, Présidente de la Ligue Côte d'Azur) s'interroge sur l'obtention d'un dédommagement suite à la nécessité de quitter les locaux de la Commanderie à la demande de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le versement d'un dédommagement par les services de la Ville avait été envisagé, elle regrette de ne pas le voir apparaître et souhaite savoir pourquoi.

Diego Salazar confirme que la Fédération n'a pas obtenu de dédommagement.

Éric Le Rol (Grande Synthe) précise que, sur le déficit de 170 000 euros, 99 000 euros de fonds de réserve ont été utilisés. Il souhaite rappeler que le Commissaire aux Comptes a certifié les comptes « *et qu'un vote négatif de l'Assemblée Générale reviendrait à affirmer que les comptes sont faux* ».

Guy Bellaïche indique que cette affirmation est inexacte.

Éric Le Rol pointe l'absence de comptabilité analytique par action, soulignée par la commission de contrôle économique et gestion. Il ajoute que l'expert-comptable affirme transmettre un état comptable mensuel. Il regrette, lui aussi, qu'il ait fallu attendre la clôture définitive des comptes pour informer le Comité Directeur de la situation financière. Il apparaît inacceptable d'attendre un exercice complet pour s'apercevoir d'un déficit de 170 000 euros.

Diego Salazar explique qu'une grande partie des dépenses sont engagées en début d'année, et qu'il est donc extrêmement difficile de corriger une situation financière en cours d'année.

Jean-Baptiste Mullon signale que le recrutement du DTN a eu lieu en janvier 2016.

Guy Bellaïche précise que, en tant que président de club, un arrêté mensuel des comptes lui est transmis par son trésorier. Il remercie Kennisthon Pousse d'avoir indiqué que la situation était liée à une gestion peu prudente de la Fédération et à l'engagement de dépenses non financées. Il s'étonne que le trésorier, qui n'a pas su évaluer cette situation, ait été nommé Directeur Général, passant du statut de bénévole à celui de salarié et juge cela inquiétant. Il remarque que des dépenses qui auraient pu être évitées ne l'ont pas été et considère que ces faits méritent une sanction.

Thomas Dauphin (Cergy Pontoise) s'inquiète du fait que le Président soit informé d'un déficit de 170 000 euros quatre mois après son équipe et ne comprend absolument pas cette situation.

Diego Salazar explique ce délai par la surcharge de travail. Il concède que le traitement de l'information n'a pas été satisfaisant. Il se désigne comme unique responsable de ce dysfonctionnement.

Romain Picard interroge la responsabilité de Stéphane Reyreau, qui était informé de la situation fin novembre.

Éric Le Rol se dit navré d'une information si tardive du Président. Il renvoie à l'article 8 des statuts qui impose « *la transmission d'un tableau de bord à chaque réunion du Comité Directeur* ». Il précise que l'article 11 du règlement financier prévoit des sanctions disciplinaires.

Jean-Luc Renevier (Puteaux) s'interroge sur l'avis favorable émis par le Commissaire aux Comptes concernant le rapport financier.

Jean-Marc Fleury précise que cet avis favorable entérine l'absence de discordance entre les comptes et le rapport financier.

Vincent Leitiene (Roissy-en-Brie) demande aux dirigeants de la Fédération de reconnaître leur degré d'information sur la situation financière. Il souligne l'investissement quotidien des responsables de clubs dans la gestion de leur structure. Il évoque également la perte de financements privés et les recrutements. Il interpelle le Président sur son incompétence et lui reproche de ne plus fédérer ainsi que de ne pas se remettre en question.

Didier Fretel explique qu'il a pris ses fonctions en novembre et n'a pas demandé à consulter les comptes. Il reconnaît son erreur à ce niveau. Il invite l'Assemblée Générale à procéder aux votes, dans un premier temps sur le rapport financier puis sur le rapport du commissaire aux comptes.

VOTES : **656** contre **173** pour **185** Abstentions

Didier Fretel indique que le rapport financier 2015 est rejeté.

Jean-Marc Fleury précise que le rapport du commissaire aux comptes ne fait pas l'objet d'un vote.

Serge Weill suggère une suspension de séance de 10 minutes de façon à ce que le Bureau puisse tirer les conséquences de ces votes.

Diego Salazar estime qu'il convient de tenir l'Assemblée Générale et que les conséquences seront tirées plus tard.

Jean-Baptiste Mullon souligne que la confiance n'est plus présente à la suite de ces deux votes négatifs. Il demande donc une prise de position du Bureau face à cette situation inédite. Il s'interroge sur la nature des procédures dont l'Assemblée Générale pourrait s'emparer afin de décider la révocation du Comité Directeur, du Bureau ou du Président compte tenu de la situation.

Elliott Moreau souhaite qu'un vote soit organisé concernant le maintien de l'équipe dirigeante.

Didier Fretel précise que les statuts ouvrent la possibilité d'une révocation du Comité Directeur par l'Assemblée Générale dans la mesure où elle a été convoquée expressément dans ce but.

Olivier Minaud (Lons le Saunier, Président de la ligue Franche-Comté) évoque la procédure *ad nutum*, qui permet, dans les associations, une révocation du Président suite à un incident de séance.

Diego Salazar accepte le principe d'une levée de séance pour solliciter l'avis du juriste de la Fédération.

La séance est suspendue 50 minutes.

Julien Habbouche (Juriste fédéral) distingue la procédure inscrite dans les statuts de la Fédération à l'article 6.2 permettant la révocation du Comité Directeur si cela est prévu à l'ordre du jour, de la révocation *ad nutum sur incident de séance*, qui se définit par un événement grave et imprévu qui

rend impossible le maintien en poste du Président particulièrement. « *Cette deuxième possibilité ne nécessite pas que la révocation ait été inscrite préalablement à l'ordre du jour, et permettrait le cas échéant au vice-président ou, à défaut, au Secrétaire général d'assurer l'intérim. En cas de révocation du Comité Directeur, une administration provisoire, très lourde, serait mise en œuvre par le Ministère de Tutelle* ».

Madame Lara-Barnet (Expert-comptable) souhaite apporter quelques réflexions. Elle regrette, d'une part, que les charges non récurrentes (restructuration, déménagement...) ne soient pas inscrites en événement exceptionnel, pour plus de lisibilité. Elle estime que l'émotion a pris le pas sur la réflexion au cours de cette réunion. Elle propose que la commission de contrôle économique et gestion s'investisse plus largement en cours d'exercice et que des remontées des chiffres plus régulières soient organisées. Elle invite l'Assemblée Générale à prendre en compte l'impact de ses décisions en termes d'image extérieure de la Fédération.

Olivier Minaud estime que les incidents de séance sont d'une importance considérable et qu'ils se sont traduits par deux votes négatifs. Il regrette les problèmes de communication entre le Trésorier et le Président. Il considère qu'il n'est pas possible de résoudre les difficultés avec les personnes qui les ont créées. Il propose donc au vote une procédure *ad nutum* ne concernant que le Président, ce qui permettra, le cas échéant, au Secrétaire Général d'assurer l'intérim et d'organiser des élections dans un délai relativement bref.

Jacques Lambert souligne son attachement à la Fédération et regrette que des éléments passionnels interviennent. Il appelle à la responsabilité de chacun pour le bien de la Fédération. Il s'interroge sur l'image renvoyée aux présidents de club, notamment à ceux qui ne sont pas présents aujourd'hui. Il souligne la solitude de Diego Salazar face à cette situation.

Il rappelle que l'Assemblée Générale est responsable des personnes qu'elle a élues. La question n'est pas, à son sens, celle du maintien du Président mais celle de l'image de la Fédération, qu'il convient absolument de préserver, notamment par rapport aux sponsors. Il salue le comportement de l'Assemblée Générale, qui évite les scandales qui ont pu avoir lieu par le passé.

Éric Prié évoque des événements difficiles qu'il a pu connaître par le passé. Il revient ensuite à la question technique de la procédure *ad nutum* et s'interroge sur le caractère « *imprévu et grave* » de cette séance, qui ne lui paraît absolument pas justifié. Il considère que le groupe qui s'était exprimé lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue en août 2015 à Saint-Quentin a saisi cette occasion pour prendre une revanche. A son sens, un petit groupe de personnes s'est mobilisé pour occuper le temps de parole, profitant de l'absence de certains clubs. Il estime également que le nouveau système de mandat spécial joue en faveur de ce groupe de personnes.

Jean-Louis Hucy, membre de la commission de contrôle économique et gestion, souhaite apporter des éléments techniques et cite un arrêt de la Cour de cassation : « *l'incident de séance doit résulter d'un manque de confiance de membres dans le Président, notamment lorsque ce dernier est suspecté de sacrifier l'intérêt de l'association et que son attitude devient un obstacle au fonctionnement de celle-ci* ».

Laurent Vérat (ex Directeur général de la FFE) précise que la jurisprudence, constante sur ce point, indique que l'incident de séance est caractérisé par le fait que *quibus* ne soit pas donné au Rapport Moral et au Rapport Financier. Il alerte donc Diego Salazar sur le risque juridique lié à son éventuelle opposition à ce vote.

Martine Robert (Le Perreux-sur-Marne) se dit mal à l'aise face à cette « *chasse aux sorcières* ». Elle insiste sur l'implication des bénévoles et évoque les difficultés qu'elle rencontre elle-même avec son club, dont elle a eu connaissance tardivement du déficit. Elle juge insupportable l'agressivité dont elle est témoin.

Antoine Canonne (Deauville) se dit également gêné par la situation. Il lui paraît nécessaire de dissocier l'action des bénévoles de celle des salariés. Il fait remarquer qu'un collaborateur qui détiendrait des informations essentielles et n'en ferait pas part à son Président serait, dans le secteur privé, licencié pour faute lourde. Il note également que le Comité Directeur semble mis à l'écart de la gestion de la Fédération. Il s'exprime en faveur du maintien du Président et souhaite le licenciement du collaborateur ayant retenu l'information.

Diego Salazar explique que disposer de l'information plus tôt ne lui aurait pas conféré de plus grands moyens d'action. Il juge son équipe exceptionnelle et assume ses responsabilités personnelles. Il appelle l'attention de l'Assemblée Générale sur les conséquences du vote qu'elle demande. Il propose une anticipation des élections début septembre, afin de permettre la gestion courante de l'association.

Un intervenant explique que la procédure suppose un vote à bulletin secret et qu'une première consultation, déterminant la nécessité du vote, est à solliciter.

Bachar Kouatly indique que l'équipe en place ne sera vraisemblablement pas reconduite l'an prochain. Ajouter du désordre au désordre ne lui semble, dans ce cadre, pas nécessaire. Il fait part de son sentiment d'assister à de la « *politique politicienne* », sans pour autant contester ceux qui ont orchestré ce « *coup d'état* » dont il comprend l'objet. Il ne soutient pas l'équipe en place mais appelle à la responsabilité de chacun.

Olivier Minaud souligne qu'un vote a été demandé.

Diego Salazar indique qu'il présente les votes dans l'ordre qu'il choisit, en tant que président de séance.

Il propose une première motion consistant à maintenir la situation actuelle jusqu'aux prochaines élections en mars 2017, une deuxième motion consistant en l'anticipation des élections en septembre 2016 et une troisième motion consistant en la révocation du Président.

VOTE

1ère motion : maintien des élections à échéance normale

VOTES : **773** contre **204** pour **18** abstentions

Concernant la deuxième motion, Éric Prié souligne les délais de dépôts des listes et la nécessité de disposer d'un temps de campagne.

Didier Fretel rappelle que les statuts prévoient un délai de 120 jours entre le dépôt des listes et l'élection, ce qui suppose un dépôt des listes mi-mai pour une élection en septembre. (Note du rédacteur: le délai est en fait de 5 mois).

Diego Salazar précise que cette motion concerne des élections anticipées à l'automne, dont la date ne sera pas fixée aujourd'hui.

VOTE

2ème motion : élections anticipées à l'automne 2016.

VOTES : **774** pour (« contre » et « abstentions » non comptés)

VOTE

3ème motion : révocation du président

VOTES : **303** contre **600** pour **92** abstentions

À la suite de ce vote, Diego Salazar souhaite évoquer l'honneur qui a été le sien de servir la Fédération pendant 3 ans. Il exprime sa déception par rapport à cette décision. Il s'agit, à son sens, d'un putsch, qui a été préparé et qui devra être assumé. Il se dit convaincu du potentiel de la Fédération et estime qu'un important travail a été réalisé. Il remercie tous ceux qui l'ont soutenu ainsi que son équipe, notamment Christophe Philippe et Samuel Bielka. Il souhaite bonne chance au nouveau président et à la prochaine équipe.

À défaut de Vice-président, le Secrétaire général, Didier Fretel, est amené selon l'article 8.4 des statuts à assurer la Présidence de la Fédération Française des Échecs.

Didier Fretel indique qu'il tentera d'assumer cet intérim de la meilleure façon possible, mais rappelle sa condition de bénévole et ses obligations personnelles. Il avoue ne pas disposer des compétences et de l'expérience nécessaires pour assumer cette fonction. Il souhaite que le Bureau soit recomposé dès que possible, en intégrant toutes les sensibilités qui s'expriment au sein de la Fédération de façon paritaire. Il précise qu'il ne pourra pas être présent au Championnat de France des Jeunes, en raison d'une contrainte personnelle, et qu'il le regrette.

Patrick Lauferon (membre du bureau fédéral) présente sa démission du Bureau, considérant que ce vote concerne toute l'équipe.

Didier Fretel ajoute qu'il ne se présentera à aucune élection par la suite et qu'il pourra donc ainsi assurer librement l'intérim. Il espère qu'un rassemblement sera possible.

Christophe Leroy (membre du bureau fédéral) indique qu'il donnera sa démission à l'issue du Comité Directeur de juin. Il dit sa surprise face à l'attitude de l'Assemblée Générale et évoque son sentiment d'avoir « *perdu une famille* ».

Didier Fretel précise qu'il ne sollicitera, bien entendu, aucune rémunération pendant sa période d'intérim. Il indique également qu'il ne sera pas en capacité d'assurer de nombreux déplacements et s'en excuse.

Kennisthon Pousse indique qu'il avait prévu de démissionner de son poste, suite au rejet des comptes mais que, à la demande de Didier Fretel, il se maintiendra à la fonction de trésorier le temps nécessaire, afin de soutenir le Président par intérim.

Olivier Delabarre souligne qu'il a beaucoup appris au contact de Diego Salazar. Il souhaite rester actif au sein de la Fédération, pour les échecs et pour les jeunes qu'il a formés, et espère travailler avec le Comité Directeur. Il indique à Romain Picard qu'il n'a pas apprécié le jugement en incompetence qu'il a formulé à l'égard de l'ensemble du Bureau. Il se dit incapable de partir et demande à l'Assemblée Générale de prendre en compte son honneur.

Stéphane Escafre (Salon de Provence, Président de la ligue de Provence) indique qu'il a accepté de prendre en charge la présidence d'une commission depuis 3 ans et qu'il a, par ailleurs, occupé la fonction de Secrétaire Général de la Fédération au sein de l'ancienne équipe. Il avait, à ce titre, eu l'occasion d'accompagner Didier Fretel dans sa prise de fonction et continuera à lui apporter son aide et son soutien, car il éprouve beaucoup de respect à son égard. Il rappelle que, bien qu'élu sur une liste minoritaire, il a souhaité rester membre du Comité Directeur par souci de l'intérêt général.

Didier Fretel souhaite saluer les salariés de la Fédération et leur dire sa confiance. Il regrette de ne pas avoir la possibilité de les rencontrer souvent physiquement, n'étant pas domicilié en Ile-de-France et leur promet de faire le déplacement dès que possible.

Jean Bertrand attire l'attention de l'Assemblée sur le vote relatif à la grille tarifaire, laquelle doit être opérationnelle en début de saison prochaine.

Olivier Minaud confirme que la grille tarifaire doit être votée afin d'être effective le 1^{er} septembre, mais il ne lui semble pas opportun de procéder au vote dans les conditions présentes.

Éric Le Rol s'interroge sur les délais réglementaires pour le vote du budget prévisionnel.

Laurent Vérat indique qu'il est nécessaire de voter le budget prévisionnel lors de cette séance.

GRILLE TARIFAIRE ET BUDGET PRÉVISIONNEL

Kennisthon Pousse précise qu'il convient de voter dans un premier temps l'ensemble des points liés à la grille tarifaire, dont découle le budget prévisionnel. Kennisthon Pousse suggère de commencer par le vote du tarif des licences. Il rappelle qu'il s'agit d'une proposition d'augmentation de 2 euros sur chacune des licences, qui lui semble acceptable considérant que « *le jeu d'échecs est, à ce jour, le sport le moins cher de France* ».

Didier Fretel rappelle que la dernière augmentation date de 2011 et la précédente de 2004. Il ajoute que l'augmentation proposée est calculée sur la base de l'inflation.

Un intervenant souhaite savoir si la part ligue augmente mécaniquement quand la part fédérale augmente.

Kennisthon Pousse précise que la part ligue est votée dans chaque ligue, avec la contrainte de ne pas dépasser la part fédérale.

Didier Fretel précise qu'une augmentation de 2 euros, correspondant au prix d'un café pour chaque licencié A, rapportée aux 26 000 licences, représenterait 52 000 euros de recettes supplémentaires pour la Fédération.

VOTE

Augmentation de 2 euros de la licence A

VOTES : **405** contre **304** pour **138** abstentions

Kennisthon Pousse indique que la proposition d'augmentation de 2 euros est rejetée.

Il est suggéré dans la salle de mettre aux voix une augmentation de 1 euro. Didier Fretel accepte cette proposition, qui lui semble aller dans le sens des attributions statutaires de l'Assemblée Générale.

Jean-Marc Fleury, Commissaire aux Comptes, appelle l'attention de l'Assemblée Générale sur la nécessité d'une restauration de l'équilibre financier, qui passe vraisemblablement par le vote d'augmentations sur certaines cotisations.

Pierre Leblic rappelle que ce vote rejoint la proposition qu'il a faite précédemment.

Serge Weill estime que les absents auraient pu changer d'avis pendant le débat et que leurs mandataires leur ont, d'une certaine façon, imposé leur vote. Il rappelle qu'une défiance vient d'être votée en raison de l'état des finances de la Fédération. Il ne comprend pas qu'on puisse espérer améliorer la situation de la Fédération sans accepter des augmentations.

Un intervenant estime que les « *non-votants* » n'ont pas vocation à s'exprimer.

Didier Fretel appelle l'Assemblée Générale, souveraine, à se prononcer à travers un vote.

Vote :

Augmentation des licences A de 1 euro

VOTES : **141** contre **608** pour **83** abstentions

Kennisthon Pousse indique que l'augmentation de la licence A à hauteur de 1 euro est adoptée. Il juge, néanmoins, ce montant trop faible.

Kennisthon Pousse soumet ensuite au vote l'augmentation de la licence B, dont il rappelle qu'elle ne constitue pas uniquement une licence « loisirs », à la différence des autres sports, mais qu'elle donne accès à certaines compétitions. La proposition consiste également en une augmentation de 2 euros.

Un intervenant propose d'introduire une tarification différente entre jeune et adulte.

VOTE

Augmentation de la licence B de 2 euros

VOTES : **572** contre (« pour » et « abstentions » non comptés)

Kennisthon Pousse indique que cette proposition est rejetée.

Didier Fretel propose de mettre aux voix une augmentation de 1 euro.

VOTE

Augmentation de la licence B de 1 euro

VOTES : **367** contre **356** pour **70** abstentions

Kennisthon Pousse indique que le tarif des licences B ne sera donc pas modifié, le rejet de cette proposition entraînant un manque à gagner de 60 000 euros.

Kennisthon Pousse appelle le vote de l'Assemblée Générale concernant les autres éléments de la grille tarifaire. Il s'agit, notamment, des tarifs des affiliations aux clubs pour lesquels les augmentations sont échelonnées entre 3 et 30 euros en fonction de la taille des clubs, établissant ainsi le tarif de ces affiliations à 100 euros (au lieu de 70 actuellement) pour les plus grands clubs. L'adoption de cette proposition représenterait un total de 6 000 euros de recettes supplémentaires pour la Fédération.

VOTE

Augmentation des tarifs d'affiliation des clubs

VOTES : **250** contre **307** pour **80** abstentions

Kennisthon Pousse indique que cette proposition est adoptée. Il appelle ensuite le vote de l'Assemblée Générale concernant les tarifs d'inscriptions aux compétitions. Il précise que les augmentations proposées sont les suivantes.

- Le tarif du TOP 12 passerait de 50 euros à 150 euros.
- Le tarif de la NATIONALE 1 passerait de 50 euros à 100 euros.
- Le tarif de la NATIONALE 2 passerait de 50 euros à 80 euros.

- Le tarif de la NATIONALE 3 passerait de 50 euros à 60 euros.
- Le tarif du TOP 12 FEMININ passerait de 30 euros à 50 euros.
- Le tarif de la NATIONALE 1 FEMININE passerait de 25 à 30 euros.
- Le tarif de la NATIONALE 2 FEMININE passerait de 10 à 20 euros.

Kennisthon Pousse ajoute que les recettes supplémentaires escomptées s'élèveraient à 8 140 euros.

Un intervenant propose de voter un bloc de mesures concernant les interclubs et un autre concernant les coupes. Kennisthon Pousse adhère à cette proposition.

Serge Weill juge ces tarifs ridicules en comparaison des autres sports. Il souligne que seuls des professionnels sont engagés dans le Top 12. Il lui semblait que les mesures minimales nécessaires pour rétablir l'équilibre financier se situeraient autour d'un minimum de 10 euros par compétiteur, avec un doublement de ce tarif à partir de la Nationale 3.

Kennisthon Pousse adhère à ces propos.

VOTE

Augmentation des tarifs d'inscription aux compétitions interclubs.

VOTES : **270** contre **389** Pour **58** abstentions

Kennisthon Pousse indique que la proposition est adoptée.

Concernant les coupes, il explique qu'il est proposé une augmentation de 3 euros de la part fédérale, la faisant ainsi passer de 7 à 10 euros. Il ajoute qu'il est proposé d'élever le tarif d'inscription à la Coupe de France de 25 à 30 euros. Ces mesures généreraient des recettes supplémentaires à hauteur de 4 000 euros.

VOTE

Augmentation des tarifs d'inscription aux Coupes.

VOTES : **221** contre **383** Pour **54** abstentions

Kennisthon Pousse indique que la proposition est adoptée.

Guy Bellaïche propose de procéder au vote du budget prévisionnel en tenant compte des augmentations qui viennent d'être décidées. Kennisthon Pousse abonde dans ce sens.

Kennisthon Pousse précise que ce budget intègre les augmentations qui viennent d'être décidées ainsi qu'une économie de 80 000 euros sur les coûts de personnel, liée au fait qu'aucune rémunération n'est plus attachée au poste de Président ainsi qu'au remplacement des salaires des deux salariés ayant quitté la Fédération par ceux, nettement plus faibles, de Stéphane Reyreau et de Christophe Philippe.

Jean-Louis Hucy explique que cette affirmation n'est pas exacte, l'écart entre la masse salariale au 1^{er} janvier 2015 et au 1^{er} janvier 2016 s'établissant à 23 000 euros. La somme de 80 000 euros dont il est fait état intègre les coûts des ruptures conventionnelles, ce qui ne constitue pas une méthode de calcul viable.

Kennisthon Pousse mentionne également l'économie de loyer, établie à 25 000 euros, le nouveau loyer s'établissant à 25 000 euros annuels, contre 50 000 euros pour les précédents locaux situés à la Commanderie des Templiers.

VOTE**Rapport du secteur Jeunes**

VOTES : **145** contre **525** pour **69** abstentions

Didier Fretel indique que le rapport est adopté.

Serge Weill souhaite intervenir au sujet du rapport sur le secteur scolaire. Il constate que les compétitions FFE dans les lycées disparaissent au profit des compétitions UNSS. Il explique avoir œuvré au rapprochement de l'UNSS et de la FFE mais qu'il ne souhaite surtout pas que le championnat FFE disparaisse au profit des compétitions UNSS.

Dominique Ruhlmann (Directeur national des Scolaires) souligne que ce rapprochement est lié à la suppression des subventions, qui entraînent la fin de nombreux ateliers. Il considère que le contexte économique oblige à faire des choix, afin de bénéficier des moyens de l'UNSS. Il rappelle que le travail en partenariat avec l'UNSS comporte de nombreux avantages.

Serge Weill maintient qu'il convient de ne pas abandonner pour autant, dès maintenant, les compétitions scolaires organisées par la FFE.

Diego Salazar rappelle qu'aucune autre fédération sportive n'agit dans le secteur scolaire et que le rapprochement avec les trois associations délégataires de l'Etat fait partie des préconisations du Ministère de Tutelle.

Dominique Ruhlmann insiste sur l'inclusion de l'UNSS au sein de l'Education Nationale, sur sa capacité à couvrir l'ensemble du territoire et du secteur de l'enseignement secondaire et sur les possibilités offertes par ce partenariat.

Serge Weill soutient le partenariat avec l'UNSS dans la mesure où il ne s'opère pas au détriment de la FFE. Il se dit furieux d'avoir pris connaissance de ces évolutions à travers le rapport.

VOTE**Rapport du secteur scolaire**

VOTES : **169** contre **180** pour **133** abstentions

Didier Fretel indique que le rapport est adopté.

VOTE**Rapport de la Direction Nationale des féminines**

VOTES : **0** contre **457** pour **25** abstentions

Didier Fretel indique que le rapport est adopté.

VOTE**Rapport de la Direction Nationale du développement**

VOTES : **0** contre **306** pour **176** abstentions

Didier Fretel indique que le rapport est adopté.

VOTE**Rapport de la Direction nationale de la formation et rapport de la Direction nationale de l'Entraînement**

